
États financiers de
Fondation, le Fonds de développement
de la Confédération des syndicats
nationaux pour la coopération et l'emploi

30 novembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1
Bilans	3
États du résultat global	4
États des variations de l'actif net	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-37

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds »), qui comprennent les bilans au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2019 et 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2019 et 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion excluant les informations de la section de gestion des risques faisant partie intégrante des états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/S/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal, Québec
Le 15 janvier 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Bilans

Au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	<u>30 novembre 2019</u>	<u>31 mai 2019</u>
		\$	\$
Actif			
Encaisse et équivalents de trésorerie		32 857	12 064
Débiteurs et autres actifs	5	27 672	28 914
Autres investissements	6	1 151 481	1 025 838
Investissements en capital de développement	7	1 198 052	1 164 006
Immobilisations corporelles et incorporelles	11	18 839	18 608
Impôts différés	20	6 914	7 368
		<u>2 435 815</u>	<u>2 256 798</u>
Passif			
Créditeurs et autres passifs	15	21 052	32 816
Passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs	21	34 781	41 745
		<u>55 833</u>	<u>74 561</u>
Actif net		<u>2 379 982</u>	<u>2 182 237</u>
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation (en milliers)	16	<u>187 917</u>	<u>179 554</u>
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		<u>12,67</u>	<u>12,15</u>

Engagements et éventualités (notes 7, 11, 12 et 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

(s) Jacques Létourneau, Administrateur

(s) Geneviève Morin, Administrateur

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	2019	2018
		<u>\$</u>	<u>\$</u>
Produits			
Intérêts		16 576	13 196
Dividendes et distributions		9 126	19 944
Honoraires et autres revenus		987	1 081
		<u>26 689</u>	<u>34 221</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisés		24 239	6 412
Non réalisés		72 530	(6 932)
		<u>96 769</u>	<u>(520)</u>
		<u>123 458</u>	<u>33 701</u>
Charges opérationnelles			
	18		
Souscription, registrariat et services aux actionnaires		6 529	6 395
Gouvernance et administration		8 762	6 091
Investissements en capital de développement et autres investissements		12 619	8 247
Amortissements	11	972	2 981
		<u>28 882</u>	<u>23 714</u>
Résultat avant impôts			
Impôts sur le résultat	20	94 576	9 987
		474	(728)
Résultat net		<u>94 102</u>	<u>10 715</u>
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs, déduction faite des impôts	21	2 664	(6 819)
Résultat global		<u>96 766</u>	<u>3 896</u>
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 (en milliers)			
		<u>182 295</u>	<u>168 787</u>
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)			
		<u>0,52</u>	<u>0,06</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars)

Note	Capital-actions de catégorie A		Surplus d'apports	Résultats nets non distribués	Actif net
	Série 1	Série 2			
16	\$	\$	\$	\$	\$
2019					
Solde au début	1 708 308	29 489	—	444 440	2 182 237
Résultat net	—	—	—	94 102	94 102
Autre élément du résultat global	—	—	—	2 664	2 664
Émissions d'actions	148 922	3 106	—	—	152 028
Rachats d'actions	(41 789)	(1 113)	—	(8 147)	(51 049)
	107 133	1 993	—	88 619	197 745
Solde à la fin	1 815 441	31 482	—	533 059	2 379 982
2018					
Solde au début	1 541 734	27 806	8 966	392 559	1 971 065
Résultat net	—	—	—	10 715	10 715
Autre élément du résultat global	—	—	—	(6 819)	(6 819)
Émissions d'actions	97 229	2 081	—	—	99 310
Rachats d'actions	(38 507)	(1 012)	(6 701)	—	(46 220)
	58 722	1 069	(6 701)	3 896	56 986
Solde à la fin	1 600 456	28 875	2 265	396 455	2 028 051

Les résultats nets non distribués comprennent un solde débiteur relié au cumul de l'autre élément du résultat global de 11,5 M\$ (solde débiteur 7,7 M\$ au 30 novembre 2018).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars)

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Activités opérationnelles			
Résultat net		94 102	10 715
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Pertes (gains) sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisées		(24 239)	(6 412)
Non réalisées		(72 530)	6 932
Intérêts et distributions capitalisés		(9 002)	(12 789)
Variation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs		(4 188)	1 899
Amortissements	11	972	2 981
Impôts différés	20	342	(876)
		(14 543)	2 450
Variation des éléments hors caisse	22	(6 687)	(1 431)
		(21 230)	1 019
Investissements en capital de développement			
Acquisitions		(96 401)	(106 155)
Produits de cessions		107 445	23 109
Autres investissements			
Acquisitions		(908 299)	(1 595 811)
Produits de cessions		839 502	1 638 276
		(57 753)	(40 581)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(78 983)	(39 562)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	(1 203)	(1 473)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 203)	(1 473)
Activités de financement			
Émissions d'actions		152 028	99 310
Rachats d'actions		(51 049)	(46 220)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		100 979	53 090
Augmentation de l'encaisse et équivalents de trésorerie			
		20 793	12 055
Encaisse et équivalents de trésorerie au début		12 064	1 781
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin		32 857	13 836

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

1 Loi constitutive

Statut et fonctions du Fonds

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondation »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (*L.R.Q., chapitre F-3.1.2*) (la « Loi »), est une société de placement à fonds social ayant principalement pour fonctions :

- a) de favoriser l'investissement dans des entreprises en garantissant ou en se portant caution de toute obligation contractée par cette dernière ou en investissant directement dans le but de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois;
- b) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleuses et les travailleurs et les autres ressources du milieu à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds;
- c) de développer des aptitudes à la gestion des travailleuses et travailleurs d'entreprises autocontrôlées et de favoriser leur implication active dans le développement économique du Québec;
- d) d'aider les entreprises à se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement;
- e) de favoriser le développement auprès des entreprises de politiques environnementales.

Fondation a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation du capital à long terme.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

2.2 Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 15 janvier 2020 par le conseil d'administration.

2.3 Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.4 Présentation du bilan

Le Fonds présente son bilan par ordre décroissant de liquidité. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, étant donné qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs, créditeurs et autres passifs à l'exception de la provision pour éventualités. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

2.5 Filiales et entreprises associées

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.6 Instruments financiers – Comptabilisation et classement

Les instruments financiers sont présentés à la juste valeur et sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les variations de valeur subséquentes sont constatées par le biais du résultat net. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transactions. Les frais de transactions sont constatés au résultat net, lorsqu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires pour le portefeuille des investissements en capital de développement sont présentés à la note 7.

Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir sur cession d'investissement en capital de développement et autres investissements, les sommes à payer sur acquisition d'autres investissements, ainsi que les instruments financiers dérivés sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion intégrée des actifs financiers et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les achats et les ventes d'investissements en capital de développement et d'autres investissements sont constatés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Les actifs et les passifs sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. L'encaisse, les équivalents de trésorerie et les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances, et les comptes créditeurs sont classés comme autres passifs. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

2.7 Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.7 Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur (suite)

Titres cotés ou négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire est établie en fonction du cours de clôture des principales Bourses ou des principaux marchés à la date des bilans, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

Titres non cotés

La juste valeur des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation est établie selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfices ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des bilans, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en Bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. La juste valeur des actifs et des passifs tient compte des nouvelles informations disponibles et des événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice, ou du fonds, et la date d'évaluation.

Prêts, avances, garanties et cautionnements

La juste valeur des prêts et avances est principalement déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des bilans pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les créditeurs pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt ou pour tirer avantage de ces fluctuations.

2.8 Encaisse et équivalents de trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes de caisse et bancaires, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges par le biais du résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Principales catégories d'immobilisations

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Corporelles		
Bâtiments ¹	Linéaire	20 à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 à 6 ans
Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
Développement informatique	Linéaire	10 ans

¹ Le Fonds détient deux bâtiments, dont l'un de ceux-ci est complètement amorti depuis le 31 mai 2019 (voir note 11).

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur, s'il y a lieu.

2.10 Avantages sociaux futurs

Les coûts des prestations de retraite gagnées et des charges reliées au régime d'assurances collectives du personnel sont comptabilisés par le biais du résultat net et se composent du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets reliés aux régimes.

Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs comprennent les gains et pertes actuariels des régimes ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement prévu à l'exclusion des revenus d'intérêts. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses financières utilisées pour déterminer les obligations reliées aux régimes et des gains ou des pertes d'expérience sur ces mêmes obligations. Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs sont comptabilisées à l'autre élément du résultat global et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.11 Capital-actions

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus, attribuables aux actions sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

2.12 Devise fonctionnelle et conversion de devises

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains (pertes) réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global.

2.13 Constatation des produits

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes ou escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous le poste « intérêts ».

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et les pertes réalisés résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains (pertes) réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Gains (pertes) non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements ».

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.14 Impôts sur le résultat

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous l'autre élément du résultat global; en pareils cas, les impôts sont comptabilisés directement au net de l'autre élément du résultat global.

Les impôts exigibles correspondent au montant des impôts payables sur le résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des périodes antérieures.

Les impôts différés sont reliés aux différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours duquel l'actif relié aux impôts différés sera réalisé ou le passif relié aux impôts différés sera réglé. Un actif relié aux impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun passif relié aux impôts différés relativement aux gains ou pertes non réalisés sur les investissements ni d'actif relié aux impôts différés équivalents relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

2.15 Norme comptable nouvellement entrée en vigueur

Le 1^{er} juin 2019, le Fonds a adopté la norme comptable IFRS 16, *Contrats de location*.

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16, publiée en février 2016, précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme présente un modèle unique de comptabilisation par le preneur, exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins, ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, *Contrats de location*, et la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement reste la même.

L'adoption de la norme IFRS 16 le 1^{er} juin 2019 n'a eu aucune incidence sur les bilans, les états du résultat global et les états des variations de l'actif net des présents états financiers.

3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

3.1 Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») adoptée par le conseil d'administration du Fonds énonce les principes appliqués par celui-ci pour établir la juste valeur de ses investissements sur une base continue. La direction des Finances voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés du Module des finances ainsi que du Module analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles, effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et de société similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation.

L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires. La présidente-directrice générale ainsi que le chef des finances signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille des investissements en capital de développement.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

3.2 Évaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer les passifs nets reliés aux régimes de retraite et d'assurances collectives. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation des obligations de retraite et assurances collectives et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux attendu d'augmentation des salaires ainsi que la table de mortalité.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs présentés aux bilans. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur de ces passifs nets.

4 Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

5 Débiteurs et autres actifs

	<u>30 novembre 2019</u>	<u>31 mai 2019</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	2 895	3 645
Dividendes et intérêts courus d'investissements en capital de développement et autres investissements	7 323	9 554
Impôt en main remboursable	13 297	13 726
Impôts sur le résultat	2 514	—
Autres	1 643	1 989
Total	27 672	28 914

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6 Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2019			31 mai 2019		
	Coût	Plus-value non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée						
Actions, parts et autres titres de participation	802 452	64 685	867 137	747 246	8 384	755 630
Titres à échéance déterminée						
Obligations						
Gouvernements	227 398	7 239	234 637	210 696	6 697	217 393
Institutions financières	18 300	328	18 628	16 247	416	16 663
Sociétés	22 920	1 321	24 241	25 216	1 364	26 580
	268 618	8 888	277 506	252 159	8 477	260 636
Instruments financiers dérivés ¹	—	1 036	1 036	—	3 141	3 141
Marché monétaire						
Gouvernements	1 414	—	1 414	2 058	—	2 058
Institutions financières	4 388	—	4 388	4 373	—	4 373
	5 802	—	5 802	6 431	—	6 431
	274 420	9 924	284 344	258 590	11 618	270 208
Total des autres investissements²	1 076 872	74 609	1 151 481	1 005 836	20 002	1 025 838

1. Au 30 novembre 2019, les actifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 1,0 M\$ (3,1 M\$ au 31 mai 2019) et sont présentés avec les autres investissements. Les passifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 0,8 M\$ (4,9 M\$ au 31 mai 2019) et sont présentés sous le poste « Crédeurs et autres passifs » (note 15).

2. Au 30 novembre 2019, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 58,4 M\$ (55,8 M\$ au 31 mai 2019).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6 Autres investissements (suite)

Répartition des autres investissements par échéance

Obligations

	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019					
Valeur nominale	6 153	102 020	73 843	69 739	251 755
Juste valeur	6 174	103 372	81 672	86 288	277 506
Taux moyen effectif (%)	1,94 %	2,11 %	2,14 %	2,33 %	2,18 %
Taux moyen nominal (%)	2,36 %	2,49 %	3,31 %	3,73 %	3,07 %
31 mai 2019					
Valeur nominale	8 741	89 330	70 015	71 609	239 695
Juste valeur	8 766	90 458	76 394	85 018	260 636
Taux moyen effectif (%)	1,99 %	2,03 %	2,21 %	2,56 %	2,24 %
Taux moyen nominal (%)	2,57 %	2,41 %	3,62 %	3,99 %	3,24 %

Marché monétaire

	Moins de 1 an	1 an et plus	Total
	\$	\$	\$
30 novembre 2019			
Juste valeur	4 609	1 193	5 802
Taux moyen effectif (%)	1,50 %	1,60 %	1,52 %
31 mai 2019			
Juste valeur	6 431	—	6 431
Taux moyen effectif (%)	1,70 %	—	1,70 %

Instruments financiers dérivés

	Moins de 1 an	1 an et plus	Total
	\$	\$	\$
30 novembre 2019			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 268,1 M\$	(40)	—	(40)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 177,0 M\$	229	—	229
31 mai 2019			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 389,8 M\$	(314)	—	(314)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 173,5 M\$	(1 454)	—	(1 454)

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7 Investissements en capital de développement

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement*, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2019			31 mai 2019		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Non garantis						
Actions participantes	654 942	135 016	789 958	631 450	119 603	751 053
Actions non participantes	184 295	(4 429)	179 866	155 212	(3 450)	151 762
Prêts et avances	229 291	(4 863)	224 428	260 019	(4 862)	255 157
	1 068 528	125 724	1 194 252	1 046 681	111 291	1 157 972
Garantis						
Prêts et avances	8 005	(4 205)	3 800	9 667	(3 633)	6 034
	1 076 533	121 519	1 198 052	1 056 348	107 658	1 164 006

Au 30 novembre 2019, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 50,2 M\$ (47,1 M\$ au 31 mai 2019).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances

	Taux variables			Taux fixes		Total
	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019						
Non garantis	23 221	18 225	123 648	59 334	201 207	224 428
Taux moyen effectif (%)	10,02 %	6,25 %	9,32 %	9,20 %		
Garantis	—	1 523	652	1 625	3 800	3 800
Taux moyen effectif (%)	—	3,91%	9,37%	6,50%		
31 mai 2019						
Non garantis	19 211	14 893	130 212	90 841	235 946	255 157
Taux moyen effectif (%)	7,36 %	3,43 %	8,58 %	9,67 %		
Garantis	—	2 421	1 190	2 423	6 034	6 034
Taux moyen effectif (%)	—	4,46 %	9,37 %	6,50 %		

Certains prêts et avances portent, en plus du rendement à taux fixe, un rendement à taux variable selon des indicateurs de rendement.

Les encaissements en capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 34,8 M\$ (56,8 M\$ au 31 mai 2019).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7 Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Manufacturier et primaire	Services et commerce	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ EQP ¹	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019					
Investissements, au coût	183 857	408 659	165 319	318 698	1 076 533
Plus-value (moins-value) non réalisée	(31 282)	23 849	45 695	83 257	121 519
	152 575	432 508	211 014	401 955	1 198 052
Garanties et cautionnements	—	3 000	—	—	3 000
Engagements ²	1 910	48 663	62 933	164 292	277 798
Risque maximal	154 485	484 171	273 947	566 247	1 478 850
31 mai 2019					
Investissements, au coût	177 961	392 671	157 883	327 833	1 056 348
Plus-value (moins-value) non réalisée	(23 172)	20 839	40 241	69 750	107 658
	154 789	413 510	198 124	397 583	1 164 006
Garanties et cautionnements	—	4 800	—	—	4 800
Engagements ²	4 385	39 440	66 182	172 067	282 074
Risque maximal	159 174	457 750	264 306	569 650	1 450 880

1. Entreprises québécoises publiques.

2. Les engagements représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements. Ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, ceux-ci sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à dix ans dans le cas des fonds d'investissement qui constituent la majorité des engagements au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019.

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est établie selon des techniques d'évaluation appropriées. Le Fonds a classé ses instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;

Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables; et,

Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Explications sur les transferts

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation des tableaux présentés ci-dessous, sont réputés s'être produits à l'ouverture de la période visée.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers du Fonds qui sont mesurés à la juste valeur, à l'aide de techniques d'évaluation :

	30 novembre 2019				31 mai 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement (note 7)								
Actions participantes	186 740	46 267	556 951	789 958	172 131	44 913	534 009	751 053
Actions non participantes	—	—	179 866	179 866	—	—	151 762	151 762
Prêts et avances non garantis	—	—	224 428	224 428	—	—	255 157	255 157
Prêts et avances garantis	—	—	3 800	3 800	—	—	6 034	6 034
Autres investissements (note 6)								
Actions, parts et autres titres de participations	58 275	808 862	—	867 137	55 294	700 336	—	755 630
Obligations	—	277 506	—	277 506	—	260 636	—	260 636
Instruments financiers dérivés	—	1 036	—	1 036	—	3 141	—	3 141
Marché monétaire	—	5 802	—	5 802	—	6 431	—	6 431
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	2 895	—	2 895	—	3 645	—	3 645
Sommes à payer sur acquisitions d'autres investissements (note 15)	—	(973)	—	(973)	—	(1 496)	—	(1 496)
Instruments financiers dérivés (note 15)	—	(847)	—	(847)	—	(4 909)	—	(4 909)
	245 015	1 140 548	965 045	2 350 608	227 425	1 012 697	946 962	2 187 084

Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes de six et 12 mois terminées les 30 novembre 2019 et 31 mai 2019.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Investissements en capital de développement

Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, il n'y a eu aucun transfert affectant le niveau 3. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde au début et à la fin de la période du niveau 3 :

	Actions		Prêts et avances		Total
	participantes	non participantes	garantis	non garantis	
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019					
Variation de la période (6 mois)					
Juste valeur au début	534 009	151 762	6 034	255 157	946 962
Acquisitions	49 425	29 322	—	12 500	91 247
Dispositions	(53 186)	(239)	(1 758)	(50 797)	(105 980)
Intérêts et distributions capitalisés	—	—	95	7 569	7 664
Gains (pertes)					
Réalisés	22 996	—	—	—	22 996
Non réalisés	3 707	(979)	(571)	(1)	2 156
Juste valeur à la fin	<u>556 951</u>	<u>179 866</u>	<u>3 800</u>	<u>224 428</u>	<u>965 045</u>
31 mai 2019					
Variation de la période (12 mois)					
Juste valeur au début	506 013	142 554	5 182	202 418	856 167
Acquisitions	110 997	11 820	3 466	131 953	258 236
Dispositions	(150 048)	(8 659)	(2 344)	(82 344)	(243 395)
Intérêts et distributions capitalisés	—	—	308	2 649	2 957
Gains (pertes)					
Réalisés	61 042	(267)	(280)	2 135	62 630
Non réalisés	6 005	6 314	(298)	(1 654)	10 367
Juste valeur à la fin	<u>534 009</u>	<u>151 762</u>	<u>6 034</u>	<u>255 157</u>	<u>946 962</u>

La plus-value non réalisée liée aux investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2019, pour lesquels il y a des données d'entrée importantes qui ne sont pas toutes fondées sur des informations de marchés observables (niveau 3), a augmenté de 1,9 M\$ (30,2 M\$ au 31 mai 2019).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3)

Description	Technique(s) d'évaluation	Juste valeur (\$)		Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)	
		30 novembre 2019	31 mai 2019		30 novembre 2019	31 mai 2019
Investissements en capital de développement						
Actions participantes et parts non cotées	Capitalisation des flux monétaires	114 732	109 473	Taux de capitalisation	8,1 %-12,9 % (9,0 %)	7,9 %-12,6 % (8,8 %)
				% de BAIIA ¹	3,2 %-25,8 % (19,1 %)	3,2 %-25,9 % (19,3 %)
	Actif net redressé	381 855	347 752	Actif net redressé	s. o. ²	s. o. ²
	Transactions récentes	35 808	39 619		—	—
	Autres ³	24 556	37 165		—	—
Actions non participantes, prêts et avances	Actualisation des flux monétaires	345 016	336 217	Taux de rendement exigé	0,0 %-20,0 % (7,8 %)	0,0 %-20,0 % (7,9 %)
	Actif net redressé	1 830	2 081	Actif net redressé	s. o. ²	s. o. ²
	Transactions récentes	35 561	54 749		—	—
	Autres ³	25 687	19 906		—	—
		965 045	946 962			

- En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en termes de pourcentage du BAIIA sur les ventes.
- Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
- Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, de l'offre d'achat, de l'offre d'achat escomptée, de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit principalement, la valeur de transaction escomptée, de l'offre d'achat, de l'offre d'achat escomptée, de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 45,0 M\$ au 30 novembre 2019 (52,6 M\$ au 31 mai 2019) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Pour les actions non participantes, prêts et avances, nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de $\pm 0,5\%$ entraînerait une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Pour le semestre terminé le 30 novembre 2019, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur moyenne est de l'ordre de 3,6 % (3,5 % au 31 mai 2019). Le Fonds est d'avis que cette variation de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activité, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle. Le Fonds n'a donc pas recours à cette variable pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entraînerait pas de justes valeurs significativement différentes.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

9 Participations dans les filiales et dans les entreprises associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	30 novembre 2019		31 mai 2019	
	Nombre	Juste valeur	Nombre	Juste valeur
		\$		\$
Filiales				
Sociétés en exploitation	4	46 041	2	51 083
Entités d'investissement	7	67 791	8	70 948
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	25	223 831	25	238 314
Entités d'investissement	2	22 162	2	22 147

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est généralement de plus de 50 %, dans les coentreprises il est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les sociétés en exploitation sont exploitées activement et les entités d'investissement fournissent des services de gestion d'investissements avec l'objectif de générer des revenus de différentes natures. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tels que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

10 Informations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des parties liées qui sont des filiales et entreprises associées. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts, de dividendes, de distributions sur les investissements et de certains revenus, notamment de loyer.

Filiales

Bilans	30 novembre 2019	31 mai 2019
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	113 832	122 031
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	26	120
Engagements	55 486	58 745

États du résultat global	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Produits d'intérêts, de dividendes et de distributions	65	307
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement	1 291	(305)
Produits de location de bâtiment et autres produits	93	107

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

10 Informations entre parties liées (suite)

Entreprises associées

Bilans	30 novembre 2019	31 mai 2019
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	245 993	260 461
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	115	1 916
Garanties et cautionnements	3 000	4 800
Engagements	29 315	27 246
	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
États du résultat global	2019	2018
	\$	\$
Produits d'intérêts, de dividendes et de distributions	3 788	619
Gains sur investissements en capital de développement	17 962	11 942
Produits de location de bâtiment et autres produits	222	454

11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles :

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019									
Coût	5 037	14 324	3 516	4 353	27 230	3 042	7 470	10 512	37 742
Cumul des amortissements	—	(8 419)	(2 718)	(3 129)	(14 266)	(2 120)	(2 517)	(4 637)	(18 903)
Valeur comptable nette	5 037	5 905	798	1 224	12 964	922	4 953	5 875	18 839
Variation de la période (6 mois)									
Valeur comptable nette au début	5 037	6 009	871	760	12 677	605	5 326	5 931	18 608
Acquisitions	—	—	7	731	738	465	—	465	1 203
Dotations aux amortissements	—	(104)	(80)	(267)	(451)	(148)	(373)	(521)	(972)
Valeur comptable nette à la fin	5 037	5 905	798	1 224	12 964	922	4 953	5 875	18 839

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

11 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mai 2019									
Coût	5 037	14 324	3 509	3 622	26 492	2 577	7 470	10 047	36 539
Cumul des amortissements	—	(8 315)	(2 638)	(2 862)	(13 815)	(1 972)	(2 144)	(4 116)	(17 931)
Valeur comptable nette	5 037	6 009	871	760	12 677	605	5 326	5 931	18 608
Variation de la période (12 mois)									
Valeur comptable nette au début	5 037	10 544	895	830	17 306	323	5 301	5 624	22 930
Acquisitions	—	30	127	308	465	480	751	1 231	1 696
Dotation aux amortissements ¹	—	(4 565)	(151)	(378)	(5 094)	(198)	(726)	(924)	(6 018)
Valeur comptable nette à la fin	5 037	6 009	871	760	12 677	605	5 326	5 931	18 608

¹ Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018, la durée d'utilité estimée de l'un des deux bâtiments a été révisée à la baisse à la suite de l'adoption d'un projet de reconstruction qui a été suspendu par la suite. Le changement de durée d'utilité a généré une augmentation de la charge d'amortissement de 4,0 M\$ pour la période de 12 mois terminée le 31 mai 2019.

Au 31 mai 2019, tous les frais découlant des engagements reliés à l'acquisition d'immobilisation qui avaient été contractés en lien avec le projet de reconstruction ont été constatés au résultat net. Il n'y avait aucun engagement au 30 novembre 2019.

Aucune immobilisation corporelle et incorporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2019 (ni au 31 mai 2019).

Au cours des périodes de six mois terminées les 30 novembre 2019 et 2018, aucune immobilisation n'a été radiée.

12 Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis

Au 30 novembre 2019, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 3,0 M\$ (4,8 M\$ au 31 mai 2019), dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des sociétés dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

Au 30 novembre 2019, conformément à l'article 23 de la loi constitutive, des fonds de 1,5 M\$ (2,4 M\$ au 31 mai 2019) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 30 novembre 2019, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2019) dans les crédettes à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

13 Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses actions et réclamations. Par conséquent, le Fonds comptabilise une provision à cet effet. Le Fonds prend les moyens pour assurer, lorsque requis, sa défense et éviter de devoir déboursier le montant provisionné.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondation est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

14 Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5,5 M\$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de novembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours des périodes de six mois terminées les 30 novembre 2019 et 2018.

15 Crédoiteurs et autres passifs

	<u>30 novembre 2019</u>	<u>31 mai 2019</u>
	\$	\$
Sommes à payer sur acquisition d'autres investissements	973	1 496
Provision pour éventualités	11 400	8 400
Autres charges à payer	7 832	8 597
Impôts sur le résultat	—	9 414
Instruments financiers dérivés (note 6)	847	4 909
	<u>21 052</u>	<u>32 816</u>

16 Capital-actions

Autorisé

Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds « participantes » avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

16 Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

Actions de catégorie A en série (suite)

a) *Actions de catégorie A, série 1*

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) *Actions de catégorie A, série 2*

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne physique pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

Actions de catégorie G

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moindre de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

Actif net de catégorie A et séries d'actions

	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
30 novembre 2019 (6 mois)						
Actif net au début	176 759	2 148 263	2 795	33 974	179 554	2 182 237
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	12 318	148 922	257	3 106	12 575	152 028
Rachats d'actions	(4 099)	(49 677)	(113)	(1 372)	(4 212)	(51 049)
Résultats de la période						
Résultat global	—	95 245	—	1 521	—	96 766
	8 219	194 490	144	3 255	8 363	197 745
Actif net à la fin	184 978	2 342 753	2 939	37 229	187 917	2 379 982

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

16 Capital-actions (suite)

	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
31 mai 2019 (12 mois)						
Actif net au début	164 075	1 939 118	2 703	31 947	166 778	1 971 065
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	22 715	268 179	382	4 516	23 097	272 695
Rachats d'actions	(10 031)	(118 581)	(290)	(3 428)	(10 321)	(122 009)
Résultats de la période						
Résultat global	—	59 547	—	939	—	60 486
	12 684	209 145	92	2 027	12 776	211 172
Actif net à la fin	176 759	2 148 263	2 795	33 974	179 554	2 182 237

Aux 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019 aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Virements

Conformément à une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : i) augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou ii) imputer tout surplus d'apports pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2019 aucun virement n'a été approuvé par les administrateurs (ni au cours de l'exercice précédent).

Surplus d'apports

Le surplus d'apports provient de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

Modalités de rachat

Le Fonds doit racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par la Loi ou les acheter de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la *Politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie A* adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

17 Informations relatives au capital

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

17 Informations relatives au capital (suite)

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La *Loi sur les impôts* du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Aux 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

Norme d'investissement

La loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles moyens doivent représenter au minimum un pourcentage de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds (Norme d'investissement). Pour l'année financière 2019-2020, ce pourcentage est de 65 % (64 % pour l'année financière 2018-2019).

Si le Fonds faisait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage dans une année donnée, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant seraient limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de cette norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année. Aux 31 mai 2019 et 2018, Fondation respectait la Norme d'investissement.

18 Charges opérationnelles

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Traitements et charges sociales	15 687	13 337
Frais de communication aux actionnaires	475	712
Frais de fonctionnement	2 045	1 617
Frais de garde, registrariat et fiducie	294	292
Frais de publicité et d'information	1 201	1 205
Honoraires des gestionnaires externes	2 670	1 903
Frais d'occupation et loyer	2 133	843
Honoraires professionnels	4 875	1 711
Produits de location de bâtiments	(1 470)	(887)
Amortissements (note 11)	972	2 981
	28 882	23 714

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

19 Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction :

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	1 687	1 287
Avantages sociaux futurs	131	133
Rémunération du conseil d'administration	88	74
	1 906	1 494

La rémunération inclut tous les avantages du personnel. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

20 Impôts sur le résultat

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Exigibles	132	148
Différés	342	(876)
	474	(728)

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 50,2 % (49,5 % en 2018)	47 506	4 943
Dividendes non imposables	(3 282)	(3 072)
Partie non imposable ou non déductible sur le gain ou la perte en capital et sur les gains ou pertes non réalisés	(42 648)	(3 992)
Écart de taux	(935)	954
Impôt en main remboursable	(368)	—
Charges non déductibles et autres éléments	201	439
	474	(728)

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

20 Impôts sur le résultat (suite)

Actifs d'impôts différés

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	<u>30 novembre 2019</u>	<u>31 mai 2019</u>
	\$	\$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2036	851	847
Frais d'émission d'actions	1 262	1 268
Avantages sociaux futurs	3 788	4 260
Immobilisations	671	661
Autres éléments	342	332
	<u>6 914</u>	<u>7 368</u>

Le Fonds est imposé selon des règles similaires à une société de placement à capital variable et, par conséquent, aux fins de la *Loi sur le revenu du Canada*, l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours des périodes de six mois terminées les 30 novembre 2019 et 2018, aucun montant n'a été appliqué en augmentation des impôts sur le résultat à recevoir.

Les impôts différés sur les gains ou pertes non réalisés ne sont pas présentés distinctement aux états financiers puisque ces impôts sont remboursables. Ils font l'objet d'une compensation avec l'impôt en main remboursable futur correspondant. Au 30 novembre 2019, le montant des impôts compensés de la sorte s'élève à 27,5 M\$ (17,9 M\$ au 31 mai 2019).

Au 30 novembre 2019, le Fonds n'a aucune perte fiscale reportée au fédéral et 26,6 M\$ au provincial, pouvant servir à réduire le résultat imposable des exercices ultérieurs. Les pertes fiscales reportées au provincial expirent comme suit :

	<u>Provincial</u>
	\$
2028	1 780
2029	6 307
2030	6 385
2031	741
2032	8 313
2033	2 127
2036	905
	<u>26 558</u>

21 Avantages sociaux futurs

Le Fonds possède deux régimes de retraite à prestations déterminées, dont un n'est pas capitalisé, et un régime d'avantages complémentaires de retraite. Le Fonds a procédé, en date du 2 juin 2018, au retrait du régime de retraite capitalisé à entités multiples (ancien régime). Au cours du semestre, le Fonds a obtenu l'approbation des autorités pour le retrait et réglé les étapes administratives. Le Fonds a acquitté sa juste part du déficit tel que fixé rétroactivement en date du 2 juin 2018 par le versement d'une cotisation spéciale de 6,8 M\$. L'obligation reliée au régime de retraite à prestations déterminées de Fondation ainsi que la juste part des actifs du régime ont été transféré de l'ancien régime pour les services avant le 2 juin 2018 et ce, pour les participants qui ont opté pour ceci. Le nouveau régime offre essentiellement les mêmes avantages à ses salariés participants et à ses retraités et est administré par un nouveau comité de retraite qui est accompagné par divers professionnels externes indépendants.

Les frais générés par le régime de retraite directement reliés à la décision de se retirer du régime à entités multiples, totalisant 0,4 M\$, ont été imputés directement au résultat net au moment où ils ont été encourus, soit entièrement au cours du premier semestre de l'exercice terminé le 31 mai 2019.

21.1 Particularités des régimes

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser au régime de retraite capitalisé.

Le calcul des obligations au titre des prestations constituées de ces régimes est basé sur des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2019 en ce qui concerne le régime non capitalisé et du 2 juin 2018 dans le cas du régime à entités multiples. Les actuaires indépendants ont recours à des extrapolations lorsque les dates des dernières évaluations actuarielles effectuées ne coïncident pas avec la date des états financiers présentés. La prochaine évaluation actuarielle complète devrait être effectuée en date du 31 décembre 2020.

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 30 novembre 2019, en se basant sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2017. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée au plus tard en date du 31 mai 2020.

Le régime de retraite non capitalisé et le régime d'assurances collectives ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages sociaux futurs (suite)

21.1 Particularités des régimes (suite)

Les tableaux suivants présentent les composantes des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs aux 30 novembre 2019 et 31 mai 2019.

	Période de six mois terminée le 30 novembre 2019						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	(58 861)	30 332	(28 529)	(13 216)	—	(13 216)	(41 745)
Coût des services rendus au cours de la période	(3 487)	—	(3 487)	(722)	—	(722)	(4 209)
Frais d'administration	—	(18)	(18)	—	—	—	(18)
Produit (charge) d'intérêts	(924)	527	(397)	(207)	—	(207)	(604)
Incidence sur le résultat net	(4 411)	509	(3 902)	(929)	—	(929)	(4 831)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	2 343	2 343	—	—	—	2 343
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	(2 258)	—	(2 258)	(290)	—	(290)	(2 548)
Gain découlant des changements dans les hypothèses démographiques	2 477	—	2 477	941	—	941	3 418
Perte liée à l'expérience	(437)	—	(437)	—	—	—	(437)
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	(218)	2 343	2 125	651	—	651	2 776
Cotisations :							
Du Fonds	—	8 943	8 943	—	76	76	9 019
Participants aux régimes	(693)	693	—	—	—	—	—
Prestations versées	1 634	(1 634)	—	76	(76)	—	—
	941	8 002	8 943	76	—	76	9 019
Solde à la fin	(62 549)	41 186	(21 363)	(13 418)	—	(13 418)	(34 781)

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations déterminées et au régime d'assurances collectives au cours de la prochaine période de 12 mois s'élèvent respectivement à 3,3 M\$ et 0,2 M\$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages sociaux futurs (suite)

21.1 Particularités des régimes (suite)

	Période de douze mois terminée le 31 mai 2019						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	(62 760)	50 158	(12 602)	(9 841)	—	(9 841)	(22 443)
Coût des services rendus au cours de la période	(3 793)	—	(3 793)	(1 046)	—	(1 046)	(4 839)
Effet de la liquidation	19 398	(19 832)	(434)	—	—	—	(434)
Produit (charge) d'intérêts	(1 658)	1 265	(393)	(332)	—	(332)	(725)
Incidence sur le résultat net	13 947	(18 567)	(4 620)	(1 378)	—	(1 378)	(5 998)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	(4 175)	(4 175)	—	—	—	(4 175)
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	(3 954)	—	(3 954)	(730)	—	(730)	(4 684)
Perte découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(4 955)	—	(4 955)	(1 395)	—	(1 395)	(6 350)
Perte liée à l'expérience	(966)	—	(966)	—	—	—	(966)
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	(9 875)	(4 175)	(14 050)	(2 125)	—	(2 125)	(16 175)
Cotisations :							
Du Fonds	—	2 743	2 743	—	128	128	2 871
Participants aux régimes	(968)	968	—	—	—	—	—
Prestations versées	795	(795)	—	128	(128)	—	—
	(173)	2 916	2 743	128	—	128	2 871
Solde à la fin	(58 861)	30 332	(28 529)	(13 216)	—	(13 216)	(41 745)

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages sociaux futurs (suite)

21.2 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	30 novembre 2019		31 mai 2019	
	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,05 %	3,05 %	3,15 %	3,15 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	—	3,25 %	—
Table de mortalité	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,15 %	3,15 %	3,40 %	3,40 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,25 %	—	3,00 %	—
Table de mortalité	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé	CPM ajustée	CPM ajustée

Au 30 novembre 2019, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 26,9 années (26,3 années au 31 mai 2019) pour les régimes de retraite et de 22,3 années (23,5 années au 31 mai 2019) pour le régime d'assurances collectives.

21.3 Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur les obligations au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies (régimes de retraite)			
Taux d'actualisation	1	(12 134)	16 512
Taux d'inflation	1	3 002	(4 661)
Taux d'augmentation des salaires	1	3 719	(3 681)
Taux de mortalité	10	(1 391)	1 500
Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi (régime d'assurances collectives)			
Taux d'actualisation	1	(2 545)	3 456
Taux d'inflation	1	3 673	(2 726)
Taux de mortalité	10	(517)	580

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21.4 Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	<u>30 novembre 2019</u>	<u>31 mai 2019</u>
	%	%
Actifs cotés en Bourse		
Actions canadiennes	11,6	15,2
Actions étrangères	42,0	23,8
Titres immobiliers mondiaux	—	4,0
Actifs non cotés en Bourse		
Obligations	28,3	33,5
Immobilier	—	14,7
Fonds de couverture	11,3	—
Autres	6,8	8,8
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

21.5 Risques associés aux avantages sociaux futurs

Les principaux risques associés aux avantages sociaux futurs sont :

- Risque d'investissement

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements des actifs de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.

- Risque de taux d'intérêt

Une variation des taux obligataires affectera la valeur des obligations reliées aux avantages sociaux futurs.

- Risque de longévité

Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables utilisées augmentera la valeur des obligations reliées aux avantages sociaux futurs.

- Risque d'inflation

Les obligations reliées aux avantages sociaux futurs sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de ces obligations.

21.6 Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs, déduction faite des impôts

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs	2 776	(6 819)
Impôts différés	(112)	—
	<u>2 664</u>	<u>(6 819)</u>

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

22 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs et autres actifs	2 577	339
Impôt en main remboursable	429	—
Créditeurs et autres passifs	2 235	(1 770)
Impôts sur le résultat	(11 928)	—
	(6 687)	(1 431)
Autres informations sur les éléments de trésorerie		
Intérêts reçus	11 735	13 193
Dividendes et distributions reçus	7 601	7 506

23 Renseignements additionnels

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement* (audité), le *Relevé des autres investissements* (non audité), ainsi que le *Répertoire de la quote-part de Fondaction du coût des investissements effectués par les fonds partenaires ou spécialisés* (non audité), sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Internet au www.fondaction.com ou au www.sedar.com.